

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2016**

Etaient présents : M RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- Mme JOLY– M. PACINI- Mme PAULUS
-Mme SUJKOWSKI, Adjoints,
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI - M. MANOCCHI -Mme CAILLOU- Mme MONTI- M.
MORANDA- M. REBOIS- Mme FREITAS - Mme SOLIDA -M. LECLERC – M.
LAVANDIER.

Absents représentés :

M. TROMBINI qui donne procuration à M. RIGHI.
M. NAPOLI qui donne procuration à M. PIERMANTIER.
M. CAMELLE qui donne procuration à M. PACINI.
Mme ZACCAGNINI qui donne procuration à Mme JOLY.
Mme PEDONE qui donne procuration à M. LECLERC.

Absente : Mme BERBACHE.

Secrétaire : M. LAVANDIER.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ACCEPTE les ventes groupées et l'exploitation groupée des bois pour les parcelles 20A, 25 A, 29 A, 101, 110 et 111 soit 1 690 m³.

ACCEPTE le taux de 0.10 € H.T/m³ soit 0.46 % pour régler les frais d'exploitation de l'ONF,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Hussigny-Godbrange et l'Office National des Forêts.

- AUTORISE l'occupation temporaire de la parcelle N° 3 en forêt communale de Hussigny-Godbrange, à titre gratuit, par Mr David SACCHETTI domicilié 5. Avenue Grandpierre à Villerupt, afin d'y installer un rucher.

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AH N° 399, d'une superficie de 1 are 81 centiares au prix forfaitaire de 10 000 euros,

DIT que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la SCI MAPI,
CHARGE l'Etude de Maître LEZER, Notaire à Villerupt, d'établir l'acte correspondant.

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} février 2016 les deux postes à temps complet suivants :
Un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe.
Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

- APPROUVE les marchés de travaux suivants relatifs à la fermeture du préau du Boulodrome :

LOT N° 1 – Gros Œuvre

Attribué à l'entreprise PBS pour un montant de : 28 400 € H.T.

LOT N° 2 – Charpente métallique

Attribué à l'entreprise BTCM pour un montant de : 24 475 € H.T.

LOT N° 3 – Couverture bardage

Attribué à l'entreprise WALLERICH pour un montant de : 13 939 € H.T.

LOT N° 4 : Menuiseries extérieures Aluminium – métallerie

Attribué aux entreprises BERARDI/SERMETAL pour un montant de : 25 724.08 € H.T

LOT N° 5 – Peinture

Attribué à l'entreprise SOVILLA pour un montant de : 1 900.60 € H.T.

LOT N° 6 – Electricité

Attribué à l'entreprise DIDRICHE pour un montant de : 11 073 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec les entreprises retenues.

- APPROUVE l'opération de mise aux normes Accessibilité du groupe scolaire Jacques Prévert pour un montant estimé de 160 000 € H.T.,

SOLLICITE pour le financement de cette opération une subvention aux taux maximum auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

A l'unanimité, une non-participation au vote :

- APPROUVE la première phase de la requalification du centre-ville estimée à 476 630 H.T. pour les aménagements de sécurité,

SOLLICITE pour le financement de cette opération une subvention au taux maximum auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

-APPROUVE la première phase de la requalification du centre-ville estimée à 476 630 H.T. pour les aménagements de sécurité,

SOLLICITE pour le financement de cette opération une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de Meurthe-&-Moselle, au titre du Fonds des Amendes de Police.

- APPROUVE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la Phase 1 de la requalification du centre-ville, attribué à l'équipe Agence d'Architecture et Urbanisme Alain CASARI et le Bureau d'Etudes Techni-Conseil pour un montant de 46 800 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché.

A l'unanimité :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF,

FIXE le taux de la redevance pour occupation provisoire du Domaine Public suivant l'article 2 du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 soit 0.35 EUR/mètre de canalisation.

- APPROUVE la participation financière due par la Commune de Hussigny-Godbrange à la Ville de Thionville, pour les enfants scolarisés dans les classes spécialisées de l'école élémentaire « La Milliaire », soit 490,95 € pour l'année scolaire 2013-2014.

-DECIDE d'attribuer les acomptes de subvention et subventions suivants :

- G.M.I.	7 926,97 €
- Centre Communal d'Action Sociale.....	10 000 €
Comité Dép. d'Organisation du Concours De la Résistance & de la Déportation.....	50 €
- USEP – Secteur de Villerupt.....	610 €
- USEP Ecole Jean de la Fontaine.....	600 €
- USEP Ecole Jacques Prévert.....	600 €
- Aurore Basket	4 000 €
- Club sportif de Godbrange	6 000 €
- CAH Judo	1 000 €
- Amicale de Danse.....	1 000 €
- Harmonie Municipale	8 140 €
- Association des Petites Fourmis.....	140 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du Budget communal, dans les conditions suivantes :

Chapitre 20 – Article 2051 – Concession & droits similaires :	6 000 €
Trvx Forêts – Opération 54 – Article 2117 :	40 094.29 €
Réfection Bâtiments communaux Op. 59 – Article 2313 :	15 000 €
Acquisition mat/mob – Opération 62 – Article 2183 :	10 000 €
Aménagement voirie Diverses – Opération 82 – Article 2315 :	30 000 €
Travaux Ecoles – Opération 87 – Article 2313 :	8 000 €
Acquisition immeubles – Opération 105 – Article 2111 :	20 000 €
Rénovation Salle des Fêtes – Opération 110 – Article 2313 :	10 000 €
Requalification Centre-Ville – Opération 112 – Article 2315 :	36 737 €
Boulodrome – Opération 113 – Article 2313 :	120 038.93 €
Réfection Eglise – Opération 114 – Article 2313 :	50 000 €
Pôle de Santé – Opération 115 – Article 2313 :	10 000 €

Fait à Hussigny-Godbrange, le 26 janvier 2016.

Le Maire,

Laurent RIGHI